



LE SON DE MON CLOCHER N°11

AVRIL 2012

PARNES, Le Bourg et ses hameaux :
Aincourt – Les Godebins –
Pallemont – Beauvoir – Launay-
Moulin de Chaudry – Les Boves
Chaudry – Pierrepont – Aincourt

19, rue Arthur Lefrançois
60240 Parnes

Horaires de Permanence :

Mardi 17h30 – 19h30

Vendredi 16h30 - 18h

☎ 03.44.47.91.83

☎ 03.44.49.91.14

✉ mairiedeparnes@wanadoo.fr

EDITORIAL

A consommer
avec
modération !



Madame, Monsieur,

L'année 2012 sera une année de réalisation de notre projet de distribution d'eau de meilleure qualité. Sachant que l'eau distribuée actuellement dépasse la norme en matière de nitrates. En effet, l'approvisionnement de Parnes par le château d'eau de Montjavoult est à l'étude depuis plusieurs mois.

A ce jour, les subventions demandées tant à l'agence de l'eau Seine Normandie qu'au Conseil Général de l'Oise ont été octroyées, (80 %). Il est donc urgent de réaliser la mise en place de la conduite entre Montjavoult et Parnes car ces subventions doivent être « consommées » avant juillet 2012.

Pour autant, nous pouvons nous attendre à une augmentation du prix du mètre cube d'eau à la suite de ces travaux. (voir informations générales en avant dernière page).



De plus, un projet de lotissement est à l'étude dans le haut de la rue Arthur Lefrançois. Cette parcelle est inscrite dans le Plan d'Occupation des Sols (approuvé en 1991) en zone 1 NA (construction future) et appartient à des propriétaires privés.

En matière de droits de l'urbanisme, la commune n'a pas la faculté de pouvoir s'opposer à ce projet tout en ayant à sa charge des travaux conséquents pour le renforcement des réseaux (conduite d'eau, électricité jusqu'au niveau de la parcelle). Pour éviter cette difficulté, le code de l'urbanisme donne la possibilité au Maire de signer une convention avec l'aménageur pour que celui-ci prenne en charge les travaux de renforcement et amène des réseaux jusqu'au droit de la parcelle ; l'aménagement intérieur de celle-ci restant à la charge du lotisseur : réseau électrique, conduite d'eau, zone d'infiltration des eaux pluviales, éclairage public, aménagement d'espaces verts...

Pour compléter votre information en matière d'urbanisme ; à la suite du Grenelle 2 de l'environnement il a été décidé dans les prochains documents d'urbanisme une moindre consommation des espaces agricoles destinés à l'urbanisation. En effet, à l'horizon 2020, la France devra utiliser moitié moins de terres agricoles.

Le projet actuel fait apparaître 10 maisons pour une surface moyenne de 800 mètres carré par lot, soit 8000 mètres carré constructible pour une parcelle de 12 500 mètres carré. La différence de 4 500 mètres carré sera utilisée pour la voirie, les espaces verts, les zones d'infiltration d'eaux pluviales.

Dans un autre domaine plus réjouissant, je peux dès à présent vous informer de la réouverture de l'église pour l'année 2012. Sachant que le **Dimanche 1^{er} juillet** sera la journée de réouverture officielle avec en début d'après-midi, l'intervention de Monsieur Thierry ALGRIN, architecte des Monuments Historiques, qui nous fera un exposé sur les travaux réalisés jusqu'à ce jour.

Cet exposé sera suivi d'un concert dans le cadre du 10^{ième} anniversaire du Festival du Vexin. Vous pourrez retirer des entrées pour le concert à tarif réduit en Mairie dès début juin. Je ne manquerai pas ultérieurement de vous donner plus d'informations concernant cette manifestation.

En vous souhaitant bonne lecture,

Le Maire, Pascal LAROCHE



Budget

BUDGET 2011			
DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Charges à caractère général (eau, électricité, voirie...)	128 591 €	Excédent du budget 2010	112 752 €
Charges de personnel	68 500 €	Impôts et Taxes (foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle, taxe d'habitation)	126 638 €
Charges de gestion courante dont SIRS périscolaire (55 000 €)	79 000 €	Dotations de l'Etat	106 490 €
Annuité d'emprunts	15 500 €	Divers	4 721 €
Depenses d'investissement	498 148 €	Subventions (Conseil Général, Ministère de la Culture, Fondation du Patrimoine, Association des amis de l'église St Josse)	338 266 €
Total	789 739 €	Emprunts TVA (si nécessaire)	75 000 €
		Remboursement de la TVA par l'Etat + Taxe locale d'équipement	25 872 €
		Total	789 739 €

Commentaire sur le budget 2011 :



Lors de l'élaboration du budget 2011, il a été prévu un emprunt de 75 000 € afin de financer la TVA sur les travaux de l'église. Finalement il n'a pas été utile de faire cet emprunt car la trésorerie du budget communal était suffisante.

De plus, il a été prévu sur ce même budget des investissements essentiellement sur l'église à hauteur de 498 148 €. Ceux-ci prévus sur l'exercice 2011, ce sont répartis sur l'année 2011 et 2012. Sachant que l'ensemble des travaux de l'église sont financés par le Ministère de la culture, le Conseil général, la Fondation du Patrimoine, l'association des amis de l'église St Josse avec un résiduel de 10 % à la charge de la commune.

En conclusion le budget 2011 a été établi sans augmentation de la pression fiscale.

BUDGET 2012			
DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Charges à caractère général (eau, électricité, voirie...)	171 102 €	Excédent du budget 2011	127 235 €
Charges de personnel	74 500 €	Impôts et Taxes (foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle, taxe d'habitation)	144 283 €
Charges de gestion courante dont SIRS périscolaire (60 000 €)	84 000 €	Dotations de l'Etat	109 784 €
Annuité d'emprunts	12 000 €	Divers	300 €
Dépenses d'investissement		Solde subventions (Conseil Général, Ministère de la Culture, Fondation du Patrimoine, Association des amis de l'église St Josse) des travaux de l'année 2011	163 638 €
Eglise	80 000 €		
Tracteur	25 000 €		
Autres	34 447 €		
Solde des travaux église 2011	161 416 €		
EDF Chaudry	15 000 €		
Total	657 465 €	Subventions travaux église 2012 (Vitrail + étude architecte pour programmation futur)	52 500 €
		Emprunts achat tracteur	20 000 €
		Remboursement de la TVA par l'Etat + Taxe locale d'équipement	39 725 €
		Total	657 465 €

Commentaire budget 2012 :



Dans le budget 2012, voté le 30 mars il est prévu une étude de l'architecte des monuments historiques (Plan Architectural et Technique) pour l'exécution de la fin des restaurations des couvertures de l'église et le sondage des fondations du pilier Nord-Ouest du clocher.

Cette étude doit déboucher sur l'exécution des travaux sur l'année 2013.

De même, lors du vote de ce budget, il a été prévu le remplacement du tracteur actuel dont les réparations deviennent beaucoup trop onéreuses par un tracteur neuf.

Pour autant, un tracteur d'occasion en bon état nous a été proposé pour la somme de 10 000 euros HT. L'investissement se fera donc sur ce nouveau tracteur avec un emprunt sur 4 ans.

De plus, il est prévu la réfection du trottoir de la rue Arsène Sarazin du côté des numéros pairs. Ces travaux seront exécutés dès réception de l'arrêté de subvention du Conseil Général.

Une comparaison des dépenses entre le budget 2011 et le budget 2012 dans les dépenses « charges à caractère général » fait apparaître une augmentation relativement importante. Celle-ci est essentiellement due à une augmentation de l'entretien de la voirie du réseau communal.

De même ce budget 2012 a été établi sans augmentation de la pression fiscale.

Informations Générales

Secrétariat de Mairie



A la suite du départ de Nathalie MENDES, la Mairie a eu l'opportunité de donner une chance à une jeune secrétaire sortant de la Mairie de Chaumont-en-Vexin. Il s'agit de Tiphaine GUFFROY qui sera ravie de vous accueillir en Mairie.

Augmentation du prix de l'eau

Comme il a été précisé dans l'éditorial, des travaux vont être réalisés pour approvisionner Parnes en eau de bonne qualité aux normes issue de la station de pompage de Montjavoult. Le montant des travaux s'élève à 951 000 € subventionné par le Conseil général et l'agence de l'eau Seine Normandie. Le solde à emprunter après subvention, s'élève à environ 268 000 € et ceci sur une durée de 15 ans.

Compte tenu de la crise actuelle, les banques ne veulent plus prêter au-delà de 15 ans pour les collectivités territoriales. L'annuité sera donc de 26 000 € environ et ceci pour 22 000 m³ d'eau consommé en moyenne par les habitants de Parnes. Il faut donc une recette complémentaire de $26\,000 / 22 = 1.18$ €. Sachant qu'aujourd'hui le prix de l'eau avec abonnement est facturé 2,83 € du m³ pour une consommation annuelle moyenne d'un ménage de 120 m³. Ce prix sera donc après travaux d'environ 4,10 € du m³. Ce qui aura pour effet d'augmenter le prix de l'eau de 40 %. Afin d'éviter une hausse brutale, il sera proposé prochainement au Conseil Municipal d'étaler cette hausse sur 5 ans soit d'environ 8 % par an.

Station Gaz de France (STORENGY) située sur la commune de Saint Clair sur Epte

Un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) est en cours d'élaboration sur les communes limitrophes de Saint Clair sur Epte. Ces plans sont devenus obligatoires à la suite de l'accident d'AZF à Toulouse. A la suite de différentes modifications de l'étude, la commune de Parnes n'est plus impactée par le périmètre de protection.

Déviations de la Chapelle en Vexin (Route Départementale 14)

Courant février, une énième réunion a été organisée par le Conseil Général du Val d'Oise en vue d'exposer le projet de déviation de la Chapelle en Vexin. Cette déviation se fera dans les 5 prochaines années et déviara le village de la Chapelle en Vexin par le Nord à proximité du cimetière de la Chapelle en Vexin. Celle-ci est prévue en deux fois une voie pour des raisons économiques avec la possibilité de passer en deux fois deux voies (autoroute) dès qu'il y aura une amélioration financière.



ERDF : renforcement



A la suite des incidents de tension électrique sur le hameau de Chaudry cet hiver, le syndicat d'électricité auquel la commune adhère va entreprendre courant avril un renforcement du réseau dans ce hameau. Ce renforcement consiste à la mise en place d'un transformateur plus puissant et d'une ligne aérienne de diamètre supérieur.

De même, des travaux de renforcement par enfouissement vont être effectués sur la ligne basse tension alimentant le hameau de Pallemont.

La multiplication des installations de pompes à chaleur entraîne des perturbations (baisse de tensions) sur le réseau de distribution internes au village. Ces investissements entraînant une surcharge de consommation en période rigoureuse. La commune se doit donc d'anticiper cette augmentation de consommation en partenariat avec ERDF et le syndicat d'électricité. Aussi, il serait souhaitable que vous puissiez avertir la mairie de vos projets dans ce type d'installation.

Tri sélectif

Je vous rappelle que le tri sélectif a pour finalité de valoriser le mieux possible nos déchets. Toute pollution dans ce tri peut amener au rejet du camion complet. Par exemple, un dépôt d'épluchures de légumes ou de bouteilles plastiques dans le container **réservé** aux verres peut entraîner la mise en décharge du camion complet alors que celui-ci aurait pu être recyclé et donc valorisé. En résumé, vous voudrez bien respecter les explications inscrites sur les étiquettes de chacun des containers (jaune : bouteilles plastiques et boîtes de conserve, bleue : papiers et papiers carton, vert : verre, grise ou autre couleur pour déchets ultimes).

Lors de vos déplacements pour les déchets verts à la déchetterie de Liancourt Saint-Pierre, pensez à bâcher votre remorque afin d'éviter toute dispersion durant le trajet.

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le 2 octobre 2012.



A propos du bon entretien de notre rivière

La rivière Cudron est un milieu vivant pour peu qu'il ne serve pas de décharge. En effet, il est formellement interdit de se débarrasser des déchets au travers de la rivière tels que : tontes de pelouse, feuilles (etc...). Ces éléments-là ne sont pas particulièrement nourrissants ni pour les poissons, ni pour l'ensemble de la faune aquatique.



A propos du bon état de notre santé

Je vous rappelle que les feux sont interdits (feu de broussaille, feu de déchets verts...). En effet le règlement sanitaire départemental interdit l'incinération dès l'instant où la collectivité a mis en place une déchetterie. Je vous rappelle que celle-ci est située à Liancourt Saint-Pierre et qu'une carte d'accès est disponible en mairie.

L'utilisation des tondeuses et tronçonneuses (...) sont réservées aux jours suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
- Le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Le dimanche est un jour de repos pour les tondeuses et tronçonneuses.



A propos de l'urbanisme et de notre environnement

Si nous voulons conserver le caractère harmonieux et chaleureux de notre village situé dans le site inscrit du Vexin et sous la protection de l'église classée monument historique, il est indispensable de venir en mairie dès l'instant où vous envisagez quelque transformation sur l'extérieur de votre maison (toiture, façade, fenêtre, véranda, vélux...).

A propos des liaisons internet haut débit

Certaines parties de notre village ne bénéficiant pas d'un débit d'accès à internet suffisant, un rendez-vous a été pris avec un directeur adjoint régional de chez Orange chargé des collectivités locales. Celui-ci nous a informés que 95 % des 150 lignes de la commune sont éligibles à l'ADSL dont 77 lignes éligibles à 2 mégabits par seconde et plus, 66 lignes à 72 kilobits par seconde, 7 lignes sont inéligibles du fait de l'éloignement du central téléphonique (Montjavoult).

Pour ces lignes particulièrement mal desservies, une solution temporaire est envisageable : la mise en place d'une parabole avec une subvention possible prochainement du Conseil Général de l'Oise. Sachant qu'un nouveau système sera mis en place par le celui-ci entre 2013 et 2020.



Elections Présidentielles

* **1er tour** : Sur 286 électeurs inscrits, 242 votants, 239 suffrages exprimés dont :

- 10 pour Madame Eva JOLY
- 57 pour Madame Marine LE PEN
- 75 pour Monsieur Nicolas SARKOZY
- 17 pour Monsieur Jean-Luc MELENCHON
- 2 pour Monsieur Philippe POUTOU
- 0 pour Madame Nathalie ARTHAUD
- 2 pour Monsieur Jacques CHEMINADE
- 17 pour Monsieur François BAYROU
- 3 pour Monsieur Nicolas DUPONT AIGNAN
- 56 pour Monsieur François HOLLANDE



* **2nd tour** : Sur 286 électeurs inscrits, 240 votants, 226 suffrages ont été exprimés dont :

- 90 Pour Monsieur François HOLLANDE
- 136 pour Monsieur Nicolas SARKOZY